

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit,
Le trente mai, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, CHUPIN, CARNAC, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER, CORNETI, DUBOIS, HUCHET.

Date de convocation

24 mai 2018

A l'exception de :
Madame JARDIN et Monsieur BELLIOU.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Monsieur DONNE.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Date du
Conseil Municipal

30 MAI 2018

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LOILLIEUX est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents----28

Votants -----31

21/ TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RENOVATION DE LA STRUCTURE PETITE ENFANCE « LES PETITS MATELOTS » – AUTORISATION DE DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

RAPPORTEUR : Monsieur ALLANIC, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

La structure petite enfance « Les Petits Matelots » offre actuellement une capacité d'accueil de 5 places en accueil permanent et de 15 places en halte-garderie. Elle a été créée en 2004, suite à l'acquisition par la Commune de 3 locaux situés dans le centre commercial du Moulin d'Argent « Les Mimosas », à proximité de l'accueil petite enfance « Les P'tits Dauphins », sis avenue de la Virée Loya à Pornichet.

Les locaux du bureau d'études jouxtant la structure ayant été libérés, la Commune de Pornichet a acquis ces locaux vacants, afin de pouvoir étendre la structure, en créant 5 places multi-accueil supplémentaires.

Les travaux d'extension consistent en la création de 5 places supplémentaires et les travaux de rénovation consistent à modifier la buanderie et les chambres.

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇒ Vu l'avis de la Commission sécurité - travaux - circulation en date du 22 mai 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les travaux d'extension et de rénovation de la structure petite enfance « Les Petits Matelots ».
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur BEAUREPAIRE, à déposer et signer le permis de construire correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.